

Inscription Jeunesse Sportive Dampmartoise

Saison 2022-23

NOM ET PRENOM DU LICENCIÉ : _____

DATE DE NAISSANCE : ____ / ____ / ____ TELEPHONE PORTABLE : _____

MAIL : _____

ADRESSE : _____

CODE POSTAL : _____ VILLE : _____

NOM ET PRENOM DU RESPONSABLE LEGAL : _____

(uniquement pour les licenciés **MINEURS**).

TELEPHONE PORTABLE : _____ ou _____

(pour **LES MINEURS** celui du responsable légal et pour **LES MAJEURS** de la personne à prévenir en cas d'urgence).

REGLEMENT INTERIEUR

Ce document doit nous être retourné après avoir été complété et signé avec la cotisation due.

En signant une licence au club de Basket-ball de la JSD, vous adhérez à une association de Loi 1901, gérée par des bénévoles. La bonne vie d'un club passe par la faculté de chacun et la volonté de tous d'œuvrer dans le même sens. Chacun peut participer et se rendre utile pour le bon déroulement de la saison.

La signature de cette licence entraîne l'acceptation du présent règlement intérieur dans son intégralité.

Article 1 : Comportement.

- Le club est un lieu d'échanges, d'apprentissage des règles de vie en communauté. Dans ce cadre, discriminations et actes anti-sportifs ne seront pas tolérés.
- Chaque joueur s'engage à respecter ses coéquipiers, son entraîneur, ses adversaires, les arbitres et leurs décisions. Tout manquement à ces règles sera sanctionnable.
- Les parents des joueurs s'engagent à encourager les équipes dans un esprit sportif.
- Chacun sera responsable du paiement des frais occasionnés par son propre comportement.

Article 2 : Equipements.

- L'accès au gymnase ne peut se faire qu'en présence de l'entraîneur responsable.
- Des équipements sont mis à la disposition des membres du club. Ceux-ci devront les respecter, les ranger et en faire un usage lié à la pratique du Basket-ball. Il est formellement interdit de sortir le matériel du gymnase sauf autorisation de l'entraîneur qui en prend l'entière responsabilité.
- Dans un souci d'hygiène et de respect, il est du devoir de chacun de laisser les vestiaires aussi propres que possible.
- Le club met à la disposition de chaque joueur un maillot et un short. Tout équipement devra être respecté et restitué à la fin de la saison.

Article 3 : Entraînements.

- Chaque joueur bénéficie d'un entraînement obligatoire. Toute absence doit être justifiée et l'entraîneur prévenu.
- Chaque joueur doit être présent à l'heure aux entraînements, en tenue de sport.
- Les parents doivent s'assurer de la présence de l'entraîneur avant de laisser leur(s) enfant(s) dans le gymnase.
- Les entraîneurs s'engagent à respecter les horaires des entraînements et à prévenir les joueurs en cas d'absence prévisible.

***Les entraîneurs sont des bénévoles et prennent sur leur temps personnel pour s'occuper des joueurs.
Rappelez-vous-en !***

Article 4 : Matches.

- Les joueurs doivent participer aux matches prévus pour l'équipe dans le cadre des compétitions, en fonction du choix de l'entraîneur. Les joueurs (et les parents) s'engagent à respecter ce choix.
- *Match à domicile* : chaque joueur devra être présent, en tenue de match, au minimum 30 minutes avant le début de la rencontre.
- L'entraîneur s'organise pour la préparation du terrain (mise en place de la table de marque, des bancs, des panneaux) et le rangement à la fin de la rencontre, si nécessaire.
- *Match à l'extérieur* : chaque joueur devra être présent aux heures indiquées par l'entraîneur.

Article 5 : Déplacements.

- Les parents sont sollicités pour transporter les enfants lors des matchs à l'extérieur.
- Le club indemnise les frais sur une base forfaitaire dès lors que le nombre de déplacement est supérieur à 2 sur la saison, avec trois licenciés dans la voiture.
- Les conducteurs sont responsables de la sécurité des enfants qu'ils transportent et s'engagent à respecter le code de la route (ceintures, limitation de vitesse, nombre de passagers).
- Les parents ne pouvant se rendre disponibles pour les déplacements acceptent que leur(s) enfant(s) licencié(s) dans le club puisse être transporté(s) par un autre adulte.

Article 6 : Participation à la vie du club.

- L'arbitrage et la tenue de la table de marque sont des éléments importants de la vie du club. Sans arbitre et sans table de marque, les matchs ne peuvent pas avoir lieu.
- Chaque licencié a pour obligation et devoir de tenir durant la saison sportive par deux fois la table de marque, le chrono et/ou l'arbitrage.
- La participation de chaque joueur licencié à l'arbitrage et aux tenues de marque est obligatoire sous peine d'une sanction sportive.

Article 7 : Licences.

- Le paiement de la licence permet la participation aux entraînements et aux matchs.
- Aucun remboursement ne sera accordé sauf cas exceptionnel, sous réserve de pièces justificatives et d'approbation du bureau.

Article 8 : Responsabilité du club en cas de vol.

- Le club dégage toute responsabilité en cas de vol d'effets personnels.

Article 9 : Organisation du club.

- Le Bureau prend les décisions concernant l'organisation et la vie du club. Le Président a tous les pouvoirs en cas de conflit.
- En cas d'absence ou en cas de force majeure, le Vice-président supplée le Président.

Article 10 : Autorisation droit à l'image.

- En signant ce document, vous nous autorisez à exploiter librement les photos et vidéos du licencié prises durant les différentes manifestations (site internet, affiches, vente de calendriers, ...).

Demande de licence 2022/2023

→ Remplir ce document et le remettre au secrétariat **avec le règlement de la cotisation**, pour l'assurance, le club a intégré la formule A dans la cotisation. *Formule B en sus.*

→ Répondre au questionnaire de santé et faire remplir **si besoin** le certificat médical par un médecin.

→ Dès réception, le club envoie un courriel avec l'adresse IDF0077013@ffbb.com, sur votre adresse mail notée au verso, avec un lien pour remplir **sur internet le formulaire e-licence** de pré-inscription en ligne, il faudra fournir :

- 1 photo d'identité récente dématérialisée.
- Certificat médical dématérialisé en PDF si besoin.
- Copie dématérialisée de la Carte d'identité.

Assurance :

Formule A : compris dans le montant de la cotisation.

Formule B : montant de la licence + 6,00 €.

COTISATION

Formule B de l'assurance en sus

Année naissance	Nouvelle catégorie	Ancienne catégorie	Montant cotisation
2014 – 15	U 9	MINI POUSSINS	70 €
2012 – 13	U 11	POUSSINS	80 €
2010 – 11	U 13	BENJAMINS	90 €
2008 – 09	U 15	MININES	100 €
2006 – 07	U 17	CADETS	100 €
2003 à 05	U 20	JUNIORS	100 €
2002 et avant	SENIORS	MASCULINS	150 €
	SENIORS	LOISIRS	100 €

Pour la JS Dampmartoise, le Président :
Christophe CLERC

Le licencié (ou son représentant légal)
Nom + Signature

